

SÉANCE DU 8 JANVIER 2020

DÉCISION N° 2020 / 8 / EOLIEN SUD BRETAGNE / 2

PROJET EOLIEN FLOTTANT AU SUD DE LA BRETAGNE

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment l'article L. 121-8-1 et l'article L. 121-9,
- vu le courrier de saisine et le dossier annexé du 22 novembre 2019, de Madame Elisabeth BORNE, Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, chargée de l'énergie,
- vu le courrier de Madame Michèle KIRRY, préfète de la Région Bretagne et de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, président du Conseil régional de Bretagne du 26 novembre 2019, appelant l'attention de la commission nationale du débat public sur certains points du dossier,
- vu sa décision n°2019/169/EOLIEN SUD BRETAGNE/1 du 4 décembre 2019 décidant de l'organisation d'un débat public,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Monsieur Laurent PAVARD est désigné président de la commission particulière du débat public sur le projet éolien en mer de Bretagne sud.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française

La Présidente




Chantal JOUANNO